MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Arrêté n° 6146 du 11 août 2009 modifiant l'arrêté n° 7427 du 19 novembre 2007 portant création, attributions et composition du comité de pilotage du projet d'appui à l'amélioration du circuit de la dépense et des indicateurs de la pauvreté et du programme d'appui à la responsabilité financière et à la transparence pour la lutte contre la pauvreté.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu la Constitution ;
Vu le protocole d'accord de don signé le 23 avril 2007 entre la République du Congo et le Fonds Africain de Développement ;
Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n° 2007-685 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 7427 du 19 novembre 2007 portant création, attributions et composition du comité de pilotage du projet d'appui à l'amélioration du circuit de la dépense et des indicateurs de la pauvreté et du programme d'appui à la responsabilité financière et à la transparence pour la lutte contre la pauvreté.

Arrête :

Article premier : L'article 3 de l'arrêté n° 7427 du 19 novembre 2007 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Article 3 nouveau : Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

président : le directeur de cabinet du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
vice-président : le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire ;

membres :

- le directeur général du budget ;
- le directeur général du contrôle financier ;
- le directeur général du trésor ;
- le directeur général de l'économie ;
- l'inspecteur général des finances ;
- le directeur général du centre national de la statistique et des études économiques ;
- un représentant de la commission économie et finances de l'Assemblée nationale ;
- un représentant de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 août 2009

Pacifique ISSOÏBEKA